

<p>Texte d'intro</p>	<p>Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la première lettre d'information AgroExport de l'année 2023. Celle-ci paraît en trois langues et peut également être consultée sur le site Internet. À cet égard, si vous souhaitez modifier la préférence que vous avez indiquée, n'hésitez pas à nous le dire par courriel à agroexport@blw.admin.ch. Nous vous souhaitons un bel été. Votre équipe du GT AgroExport de l'administration fédérale.</p>	
<p>Pays / dossier</p>	<p>Situation actuelle</p>	<p>Historique</p>
<p>Inspections générales et produits biologiques</p>		
<p>Corée du Sud – Bio</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>Pour le moment, la Corée du Sud semble ne pas vouloir s'engager dans de nouvelles négociations avec la Suisse.</p>
<p>Argentine – Bio</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>La Suisse a prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la liste des pays dont les produits biologiques peuvent être commercialisés comme tels en Suisse. Cette liste, dite « liste des pays », constitue l'annexe 2 de l'ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique ; l'Argentine y figure. La Suisse escompte que les négociations sur une reconnaissance réciproque se poursuivront avec l'Argentine en 2023.</p>
<p>Produits laitiers</p>		
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) – Produits laitiers</p>	<p>Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité reste valable comme jusqu'à présent.</p>	
<p>Chine – Produits laitiers et aliments pour nourrissons</p>	<p>Le mémorandum de coopération entre le SECO et le SAMR (<i>State Administration for Market Regulation</i> de la République populaire de Chine) a été prolongé d'un commun accord ; il est valable jusqu'à la fin de l'année 2023.</p>	<p>Depuis 2020, le COVID-19 et la politique chinoise de lutte contre la pandémie interdisent à la SAMR d'effectuer des contrôles à l'étranger dans les entreprises produisant du lait maternisé en poudre, du lait en poudre pour enfants en bas âge (« IF ») et des denrées destinées à la nutrition médicale (« FSMP »). En 2023 encore, les fonctionnaires chinois ne voyagent que très peu. La SAMR a commencé, en 2021, à négocier des déclarations d'intention avec de grands pays exportateurs européens en vue d'autoriser les services de ces pays à effectuer sur leur territoire, sur mandat de la SAMR, des contrôles selon les lois, règlements et standards chinois. Ces contrôles sur place sont indispensables à l'enregistrement des fabricants de produits et</p>

		<p>de formulations IF ou FSMP destinés au marché chinois.</p> <p>Le mémorandum de coopération entre le SECO et la SAMR, portant sur le contrôle de l'enregistrement et de la formulation de laits maternisés et de laits destinés aux enfants en bas âge ainsi que de la formulation de denrées destinées à la nutrition médicale pendant la pandémie de COVID-19 a été signé le 10 novembre 2022 à Pékin ; il est entré en vigueur le jour même.</p>
Australie – Produits laitiers	Produits à base de lait cru Aucune information nouvelle.	<p>Contrairement à la certification précédente, qui concernait les produits à base de lait pasteurisé comme les produits à base de lait cru, la certification actuelle ne prévoit aucune option spécifique pour les produits à base de lait cru.</p> <p>La Suisse (l'OSAV) doit demander à l'Australie si le mode de production des fromages à base de lait cru en Suisse est conforme aux règles australiennes. La Suisse a transmis à l'Australie les documents nécessaires, qui sont en cours d'examen par les autorités de ce pays.</p>
Amérique du Sud – Produits laitiers	En 2023, la Suisse a fait parvenir aux autorités compétentes une proposition de certification vétérinaire. Nous attendons la réponse.	<p>Il existe actuellement huit certificats sanitaires : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou, Uruguay République dominicaine et Venezuela.</p> <p>En plus du certificat sanitaire, les pays en gras demandent que les entreprises exportatrices soient enregistrées.</p> <p>La liste (ou les liens vers cette liste) des entreprises autorisées à exporter vers les pays d'Amérique du Sud est publiée sur le site de l'administration fédérale consacré aux documents d'exportation (voir le pays concerné).</p> <p>Les demandes d'enregistrement doivent être déposées auprès des services cantonaux concernés.</p> <p>Le certificat sanitaire pour la République dominicaine a été mis à jour pour répondre à une modification des conditions auxquelles sont soumises les importations en République dominicaine.</p>
Argentine – Produits laitiers	Aucune information nouvelle.	<p>La certification sanitaire actuelle date de 2017.</p> <p>Il y a actuellement 20 entreprises autorisées à exporter en Argentine.</p>

		<p>L'Argentine a modifié les conditions applicables aux importations et souhaite changer la certification sanitaire. Une proposition a été envoyée aux autorités argentines. L'ancienne certification peut être appliquée d'ici à ce que la nouvelle soit acceptée.</p> <p>La nouvelle certification n'a pas encore été validée par l'Argentine ; les exportations se poursuivent sous le régime de l'ancienne certification.</p>
<p>Brésil – Produits laitiers</p>	<p>La délégation brésilienne s'est montrée favorable à ce qu'un audit de système ait lieu et a demandé à l'OSAV de soumettre une nouvelle demande au Brésil. Cela sera fait les prochaines semaines.</p>	<p>L'enregistrement des entreprises doit être validé par un audit de système. L'OSAV a déposé une demande d'audit en 2015 déjà, mais la collaboration avec les autorités brésiliennes n'est pas aisée.</p> <p>Le dialogue avec le Brésil a été repris avec ménagement. Les préparatifs d'un audit de système se poursuivent. Les autorités brésiliennes devraient nous proposer une date pour un audit qui devrait avoir lieu après la pandémie. Le Brésil envisage de réaliser un audit à distance, afin d'accélérer le processus. Rien n'est encore décidé.</p> <p>Les entreprises enregistrées peuvent encore exporter pour le moment, bien que l'audit n'ait pas encore eu lieu.</p>
<p>Algérie - Produits laitiers</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>Le certificat sanitaire pour l'exportation de produits laitiers vers l'Algérie peut être utilisé, pour autant qu'aucun cas de maladie de la langue bleue n'ait été signalé en Suisse.</p>
<p>Kosovo – Produits laitiers</p>	<p>Une déclaration d'intérêt a été établie fin 2022. Les négociations avec le Kosovo sont en cours.</p>	
<p>Arabie Saoudite - Produits laitiers</p>	<p>L'Arabie Saoudite reconnaît le système suisse comme équivalent au sien. Une fois les documents signés de part et d'autre, nous poursuivrons le processus d'enregistrement des entreprises et mènerons à bien celui de la certification vétérinaire.</p>	<p>En plus de la certification sanitaire, les autorités saoudiennes exigent que les entreprises exportatrices s'enregistrent.</p> <p>La liste de ces entreprises peut être consultée ici.</p> <p>Étant donné que la certification sanitaire nécessaire à l'exportation de produits laitiers vers l'Arabie Saoudite comporte des références à la législation saoudienne, la PAE a analysé les divergences entre le droit</p>

		<p>suisse et le droit saoudien. L'analyse a révélé des points qui doivent faire l'objet de négociations.</p> <p>Les résultats de l'analyse ont été communiqués aux autorités saoudiennes. Aucune nouvelle entreprise suisse ne sera enregistrée jusqu'à nouvel ordre.</p>
<p>Grande-Bretagne - Produits laitiers</p>	<p>La Grande-Bretagne a publié dans son modèle opérationnel cible de nouvelles conditions applicables aux importations.</p> <p>Ces conditions prévoient de classer les produits en trois catégories. Autrement dit, les produits d'importation sont traités différemment en ce qui concerne les documents à y joindre et les contrôles douaniers auxquels ils sont soumis.</p> <p>Les produits laitiers tombent dans la catégorie des risques modérés (<i>medium risk</i>) ou dans celle des risques mineurs (<i>low risk</i>) selon leur composition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Medium risk</i> : les produits ne peuvent être importés que sur préavis (<i>prenotification</i>) et munis d'un certificat sanitaire validé. Selon la catégorie, ils sont contrôlés à la frontière de façon soit systématique, soit par sondage. • <i>Low risk</i> : les produits ne peuvent être importés que sur préavis, mais ne nécessitent AUCUNE certification sanitaire (il faut seulement y joindre la documentation commerciale). <p>Certification sanitaire : Les modalités de la certification sanitaire ont été simplifiées et sont actuellement adaptées. Les nouvelles modalités d'importation (certification sanitaire applicable aux produits de la catégorie « <i>medium risk</i> » et préavis) entreront en vigueur le 31.10.2023.</p>	<p>Les certificats concernant différents produits laitiers sont publiés sur le site Internet.</p> <p>L'enregistrement des exploitations est terminé ; la liste des exploitations enregistrées est publiée sur le site Internet des autorités britanniques compétentes. La Grande-Bretagne a renvoyé à fin 2023 l'introduction de règles supplémentaires applicables aux produits d'origine animale, introduction initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2022. Les contrôles introduits à ce jour restent valables.</p>

<p>Inde - Produits laitiers</p>	<p>La courte période de transition a été critiquée par plusieurs pays auprès de l'OMC. Des discussions sont en cours par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à Delhi, de même qu'avec d'autres membres de l'OMC. Une analyse des différences entre la réglementation indienne et la réglementation suisse est en cours.</p> <p>Les entreprises qui souhaitent exporter en Inde ont été enregistrées. D'autres entreprises peuvent être jointes à la liste.</p>	<p>De nouvelles conditions (« Food Safety Standards ») s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2023 interdisent l'exportation vers l'Inde de produits laitiers fabriqués avec de la présure animale.</p>
Produits à base de viande		
<p>Chine - Viande</p>	<p>Voir sous la rubrique Autres produits – Chine – denrées alimentaires.</p> <p>Viande de porc Aucune information nouvelle.</p> <p>Produits à base de viande de volaille Le questionnaire a été examiné par l'autorité chinoise. La Suisse doit encore fournir quelques compléments d'information.</p> <p>Produits à base de viande de bœuf Aucune information nouvelle.</p>	<p>Viande de porc La PAE coordonne l'enregistrement des entreprises exportatrices (nouvelles ou existantes). À cet égard, les nouvelles listes de contrôle du système CIFER (enregistrement des entreprises exportant des produits alimentaires en Chine) remplacent les listes de contrôle suisses.</p> <p>Produits à base de viande de volaille La PAE et l'OSAV préparent le questionnaire nécessaire à l'accès au marché chinois.</p> <p>Produits à base de viande de bœuf La Suisse a demandé aux autorités chinoises d'être radiée de la liste des pays interdits d'exportation en Chine en raison de leur statut en ce qui concerne l'ESB. Les autorités chinoises sont en train d'examiner cette demande.</p> <p>Viande de porc L'OSAV a faire parvenir aux autorités chinoises un plan de prévention et de contrôle de la peste porcine africaine (PPA),</p>

		<p>un plan prévoyant la fermer toute la Suisse en cas d'apparition de cas de PPA dans le pays.</p> <p>Produits à base de viande de volaille Le questionnaire a été transmis en juin 2022 aux autorités chinoises par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse en Chine. Le document est en cours d'examen.</p>
<p>Japon – Viande</p>	<p>Produits à base de viande de bœuf Les entreprises intéressées ont été enregistrées. La liste peut être complétée en continu.</p> <p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>L'exportation de produits à base de viande bovine provenant d'animaux de moins de 30 mois est possible dès maintenant. Le certificat sanitaire et les conditions (Export Verification Program, EVP) sont mis en ligne sur le site de l'OSAV.</p> <p>Les entreprises qui s'intéressent à ce marché ont été enregistrées. D'autres entreprises peuvent être jointes à la liste.</p> <p>Des négociations sont actuellement en cours pour adapter l'Export Verification Program (EVP) et le certificat sanitaire afin de permettre l'exportation de produits à base de viande bovine provenant d'animaux de plus de 30 mois.</p>
<p>Corée du Sud – Viande</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>Viande de porc D'autres entreprises souhaitant exporter en Corée du Sud peuvent s'inscrire.</p> <p>Viande de bœuf Il a été répondu au questionnaire établi par la Corée du Sud. Ce pays réclame toutefois des informations supplémentaires. Le questionnaire est en cours de traitement par la Plate-forme Agro-export.</p>
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) – Viande</p>	<p>Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité actuelle reste en vigueur.</p>	
<p>Vietnam – Viande</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>L'information concernant la priorité donnée à la viande de porc a été communiquée aux autorités vietnamiennes. D'après le retour d'information enregistré sur la plate-forme PAE, les priorités sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Viande de porc 2. Viande de bœuf 3. Viande de volaille

		Viande de porc : le questionnaire a été transmis, avec les informations supplémentaires demandées, aux autorités vietnamiennes.
Taiwan – Viande	Le processus d'ouverture du marché a été modifié du côté taïwanais. C'est pourquoi tous les dossiers concernant la viande doivent être complétés par des réponses à des questionnaires dont certains sont très longs.	La Suisse a informé Taïwan de son intérêt pour l'exportation de viande de volaille, de viande de porc et de viande de bœuf. Les négociations sur la viande de volaille ne peuvent aboutir pour le moment, car on a signalé un cas de la maladie de Newcastle.
Hong Kong – Viande	Nous avons reçu une première réponse concernant le questionnaire et la présentation vidéo sur la transformation de la viande de bœuf. La vidéo sur la viande de volaille est en cours de création.	L'OSAV a transmis en octobre 2019 les réponses aux deux questionnaires concernant l'exportation de viande de volaille et de viande de bœuf. Le documentaire vidéo destiné à présenter la filière de la viande est en cours de tournage. Les opérations sont coordonnées par la PAE. Viande de volaille : la création d'une vidéo sur le processus de production est en cours ; la réalisation en est assurée par les entreprises intéressées.
Autres produits		
Semence de bovins	Les négociations avec le Kosovo et Madagascar ont abouti ; les certificats validés pour ces pays sont disponibles. Chine : Une inspection sur place est prévue (questionnaire rempli et transmis en 2018). Les autorités chinoises nous communiqueront leur décision dès qu'elles pourront de nouveau voyager. Brésil : l'OSAV a envoyé aux autorités brésiliennes un projet de certification en mars 2023. La réponse de ces autorités est analysée actuellement en vue d'adapter le projet. Grande-Bretagne : la Grande-Bretagne a publié dans son modèle opérationnel cible de nouvelles conditions applicables aux importations. Ces conditions prévoient de classer les produits en trois	Les entreprises qui souhaitent exporter en Colombie, en Équateur et au Pérou doivent être enregistrées. Les négociations avec Israël ont abouti ; le certificat est disponible.

	<p>catégories. Autrement dit, les produits d'importation sont traités différemment en ce qui concerne les documents à y joindre et les contrôles douaniers auxquels ils sont soumis.</p> <p>Les semences animales sont classées comme produits à risque élevé (<i>high risk</i>)</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>High risk</i> : les produits ne peuvent être importés que sur préavis (<i>prenotification</i>) et munis d'un certificat sanitaire validé. Ils sont contrôlés à la frontière de façon soit systématique, soit par sondage. <p>Les nouvelles modalités d'importation sur préavis et avec certificat sanitaire, applicables aux produits à risques élevés, sont valables à partir du 31.10.2023.</p> <p>Les négociations sont en cours avec l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Botswana, le Chili, la Corée du Sud, le Costa Rica*, l'Équateur, la Géorgie*, le Guatemala*, le Honduras*, l'Iran*, le Kenya*, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, le Maroc, la Moldavie, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua*, l'Ouganda*, le Pakistan*, le Panama*, République dominicaine et le Zimbabwe.</p> <p>L'OSAV a établi des certificats sanitaires qu'il a validés de façon unilatérale ; ces certificats concernent les pays dont le nom figure en gras*, et sont valables d'ici à ce que le pays concerné les valide. Il importe de noter que ces certificats seront émis et signés sous la responsabilité des entreprises exportatrices et des services cantonaux concernés.</p> <p>De plus, l'OSAV se réserve le droit de supprimer en tout temps les modèles de documents.</p>	
--	--	--

<p>Chine – Denrées alimentaires</p>	<p>Pour mémoire : Les entreprises enregistrées avant janvier 2021 doivent déposer avant fin juin une demande de modification dans le système CIFER.</p> <p>Pour de nombreuses entreprises, la validité de l'enregistrement échoit fin août ; elles ont jusqu'à fin mai pour déposer une demande de prolongation dans le système CIFER.</p> <p>L'OSAV et surtout les cantons travaillent à plein régime dans la procédure d'enregistrement.</p>	<p>À compter de janvier 2022, les entreprises devront s'enregistrer dans le système CIFER pour pouvoir exporter les produits des dix-huit catégories suivantes :</p> <p>viande et produits à base de viande, intestins, produits de la pêche et de l'aquaculture, produits laitiers, nids d'oiseaux et produits à base de nids d'oiseaux, produits apicoles, œufs et ovoproduits, graisses et huiles comestibles, pâtes farcies, grains comestibles, produits de minoterie et malt, légumes frais ou secs et haricots secs, épices, fruits à coques et graines, fruits secs, grains de café non torréfiés et fèves de cacao, aliments diététiques spéciaux, aliments diététiques</p> <p>Les entreprises suisses ont fait leurs premières expériences dans l'enregistrement dans CIFER.</p> <p>Des instructions sur la procédure sont publiées sur le site internet Documents pour l'exportation (admin.ch).</p>
<p>Chine – Aliments pour animaux</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>L'exportation d'aliments pour animaux et d'adjuvants pour l'alimentation animale nécessite un enregistrement de ces produits auprès de l'administration générale des douanes (<i>General Administration of Customs China, GACC</i>). Cet enregistrement est cependant soumis à l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'importation valable, que les entreprises exportatrices peuvent obtenir directement auprès du <i>Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA)</i>.</p> <p>Pour ouvrir une procédure d'enregistrement, la GACC exige qu'une demande soit déposée par l'autorité responsable dans le pays exportateur (OFAG). Il appartient donc aux entreprises souhaitant exporter de contacter l'OFAG.</p>
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) – Aliments pour animaux</p>	<p>L'exportation en Russie reste possible comme jusqu'à présent pour les exportateurs autorisés et les produits autorisés.</p>	<p>Les aliments pour animaux à base de plantes destinés à la Russie ne sont généralement pas soumis à un enregistrement obligatoire, et peuvent être exportés en Russie et dans l'Union économique eurasiatique.</p>

		<p>Les aliments pour animaux contenant des ingrédients d'origine animale doivent être enregistrés auprès de l'autorité russe de la sécurité vétérinaire et phytosanitaire (<i>Rosselkhoznadzor</i>).</p> <p>Les entreprises désireuses d'exporter doivent impérativement, comme c'est le cas pour exporter des produits à base de viande et des produits laitiers, produire préalablement une déclaration de conformité établie à la suite de l'inspection faite par les services cantonaux conformément aux prescriptions russes.</p>
Accords de libre-échange		
Chili	Des négociations sont en cours sur la mise à jour des accords.	
Chine	Il pourrait y avoir de nouvelles négociations dans certains domaines.	
Corée du Sud	La Corée du Sud n'est pas encore prête à négocier une mise à jour.	
Inde	Négociations en cours.	
Japon	Le Japon n'est pas encore prêt à négocier une mise à jour.	
Kosovo	Négociations en cours.	
Malaisie	Négociations en cours.	
Mercosur	Les négociations sont conclues en substance	
Mexique	Des pourparlers exploratoires ont lieu en vue de reprendre les négociations sur une mise à jour.	
République de Moldavie	Les négociations ont abouti. Signature des accords prévue pour fin juin 2023.	
Palestine	Négociations relatives à une actualisation.	
Royaume-Uni	Négociations en cours en vue de mettre l'accord à jour.	
SACU	Négociations relatives à une actualisation.	
Thaïlande	Négociations en cours.	
Union économique eurasiatique (UEEA)	Les négociations sont suspendues.	
Vietnam	Négociations en cours.	
Informations complémentaires		